

AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA PLACE DU MARCHÉ

Mesdames et Messieurs,

Afin d'améliorer le confort des automobilistes et des deux-roues, le marquage sur la Place du Marché de Vevey sera modifié dès le 21 juillet. Modification de la circulation entre les rues Paul-Ceresole, de Lausanne et du Torrent et rétablissement du double sens sur l'ensemble du parking sont les principales mesures mises en place.

Bien que conforme aux normes en vigueur (normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, l'aménagement du parking sur la Place du Marché de Vevey sera modifié dès le 21 juillet afin de permettre un meilleur confort des automobilistes et des deux-roues.

Les deux mesures principales qui permettront d'améliorer les déplacements et les manœuvres de parcage des automobilistes sont les suivantes :

- le rétablissement de la circulation à double sens sur l'ensemble du parking avec l'élargissement des deux allées Est et Ouest de quatre à cinq mètres ;
- la modification de la circulation à l'angle Nord-Ouest (entre la rue Paul-Ceresole, la rue de Lausanne et la rue du Torrent).

L'offre en place de parc restera inchangée.

Dès le 24 août, la remise en place et le renforcement du stationnement sécurisé pour vélo et deux-roues motorisées sont prévus à l'ouest de la Place pour un total de 34 places vélos et 29 places mixtes. Une réflexion est également en cours afin de développer des places pour les deux-roues motorisés au Nord de la Grande Place et aux abords de la Vieille Ville.

L'ensemble de ces modifications se dérouleront en dehors des heures du marché bi-hebdomadaire de Vevey.

Enfin, les réflexions apportées dans le cadre de ces modifications seront intégrées dans le projet de réaménagement de la Place du Marché, lequel devrait être mis à l'enquête publique dans le courant du mois de septembre.